EPU 16, 25 avril 2013

Recommandations du Canada

**DJIBOUTI**

**Question**

Le Canada salue les efforts de Djibouti pour éliminer la pratique de la mutilation génitale des femmes (MGF), dont témoignent les mesures prises pour mettre en œuvre la stratégie nationale d’élimination totale de toutes les formes d’excision, y compris la modification de 2009 à l’article 333 du Code criminel, qui criminalise la MGF, les modifications à l’article 7 du Code des procédures pénales, qui facilitent les poursuites relatives aux cas de MGF, ainsi que les efforts de formation et de sensibilisation mentionnés dans le Rapport national. Le Canada demeure toutefois préoccupé par le nombre extrêmement élevé de cas de MGF encore observés aujourd’hui. La délégation de Djibouti pourrait-elle donner les raisons possibles de ce constat et préciser quelles nouvelles mesures seront prises pour accélérer le processus d’élimination de cette pratique?

**Recommandations**

Le Canada recommande que Djibouti :

1. Élabore et mette en œuvre une stratégie globale pour éliminer les pratiques néfastes, y compris le mariage précoce et forcé, la MGF et l’accès inégal à l’héritage, fondée sur la reconnaissance établie de l’égalité entre les hommes et les femmes, et appuyée par les chefs religieux et traditionnels, la société civile, les hommes et les garçons, ainsi que les autres intervenants pertinents.
2. Réalise un examen de son Code de la famille et en modifie les dispositions pertinentes pour garantir l’égalité entre les hommes et les femmes devant le mariage, le divorce et l’héritage.

3.       Prenne des mesures pour accroître la protection accordée aux femmes et aux jeunes filles réfugiées contre les actes de violence, y compris en augmentant le nombre d’agents d’application de la loi dans les camps de réfugiés, et offre des soins efficaces aux femmes et aux jeunes filles victimes d’actes de violence.

1. Prenne les mesures nécessaires pour garantir la liberté d’expression des journalistes, des travailleurs, des médias et des membres de l’opposition, et leur permettre d’exercer leurs activités sans être intimidés ou arrêtés et détenus arbitrairement.

**Observations**

Le Canada salue les efforts de Djibouti pour sensibiliser sa population à l’importance de l’enregistrement des naissances et améliorer ses systèmes d’enregistrement des naissances. L’adoption d’un plan d’action stratégique national sur la question du genre témoigne par ailleurs de la volonté du gouvernement d’éliminer la discrimination à l’égard des femmes et des jeunes filles. Nous encourageons Djibouti à poursuivre ses efforts à ces chapitres.

Le Canada salue la ratification par Djibouti en 2011 de la Convention internationale sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Il salue également les progrès réalisés par la nation pour présenter des rapports aux organes de suivi des traités, ainsi que la création en 2011 de la Commission de réforme juridique et judiciaire, et il se réjouit à l’idée de constater de nouveaux progrès à l’avenir.

Le Canada est préoccupé par les restrictions imposées à la liberté d’expression ainsi que par les représailles exercées contre les personnes qui manifestent leur opposition au gouvernement de façon pacifique et démocratique. Il souhaiterait que le gouvernement s’efforce de garantir la liberté d’expression.